



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CM TIERCE CHATEAUNEUF, 37 RUE DU BOURG JOLY 49125 TIERCE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

Jean Christophe Lyard, représentant de la société SAS 2AS S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 16 RUE D ANJOU 49125 TIERCE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

| Liste des actionnaires | Nombre d'actions | Somme versée |
|------------------------|------------------|--------------|
| Lyard Jean Christophe | 1 980 | 1 980 € |
| Lyard Daniele | 20 | 20 € |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 28 mai 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Laurent Dorvillé
Chargé de Clientèle

JST14

*3000 pour Actions
Soc. 2AS*

Crédit Mutuel
TIERCE / CHATEAUNEUF
37, rue du Bourg Joly
49125 TIERCE
Tél. 02 41 42 18 09 - Fax. 02.41.42.18.05